



29 novembre 2023

(23-8101)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété  
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DE LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE  
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ALBANIE: DÉCISION N° 251 DU 24/04/2019 PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT  
SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LES APPELLATIONS D'ORIGINE

<b>Membre présentant la notification</b>	<b>ALBANIE</b>
--	----------------

**Précisions sur le texte juridique notifié**

<b>Titre</b>	DÉCISION N° 251 DU 24/04/2019 PORTANT APPROBATION DU RÈGLEMENT SUR LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET LES APPELLATIONS D'ORIGINE
<b>Objet</b>	Indications géographiques
<b>Nature de la notification</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementation
<b>Lien vers le texte juridique*</b>	<a href="https://ip-documents.info/2023/IP/ALB/23_13460_00_e.pdf">https://ip-documents.info/2023/IP/ALB/23_13460_00_e.pdf</a>
<b>Situation de la notification</b>	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
<b>Références des notifications précédentes</b>	<a href="#">IP/N/1/ALB/G/1</a>

**Brève description du texte juridique notifié**

Le Règlement notifié a pour objet de définir les règles et les procédures concernant:

- a) la présentation des demandes d'enregistrement d'indications géographiques et/ou d'appellations d'origine auprès de la Direction générale de la propriété industrielle et leur examen;
- b) la présentation des oppositions auprès de la division d'opposition de la Direction générale de la propriété industrielle et leur examen, en ce qui concerne les indications géographiques et les appellations d'origine;
- c) la présentation d'appels à l'encontre de décisions auprès de la division d'annulation, ainsi que la présentation des demandes d'abrogation concernant les IGP ou les AOP;

d) la publication des données relatives aux indications géographiques et/ou aux appellations d'origine dans le Bulletin de la propriété industrielle par la Direction générale de la propriété industrielle.	
<b>Langue(s) du texte juridique notifié</b>	Anglais
<b>Entrée en vigueur</b>	2 mai 2019
<b>Autre date</b>	Publication: 17 mai 2019

#### Précisions sur la notification

<b>Date de présentation de la notification</b>	14 septembre 2023
<b>Autres renseignements</b>	Voir aussi: <a href="#">IP/N/1/ALB/I/2</a> (Loi n° 9947 du 7 juillet 2008 sur la propriété industrielle, entrée en vigueur le 1 <sup>er</sup> novembre 2008) Texte de loi disponible sur notre site Web à l'adresse <a href="http://www.dppi.gov.al">www.dppi.gov.al</a>
<b>Organisme ou autorité responsable</b>	<i>General Directorate of Industrial Property</i> (Direction générale de la propriété industrielle) Bulevardi "Zhan D'Ark" Prona nr. 33 Shtëpia e Ushtarakëve Tirana Albanie Courrier électronique: <a href="mailto:info.dppi@dppi.gov.al">info.dppi@dppi.gov.al</a>

\* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.